

On s'abonne à Montluçon, à l'imprimerie HERBIN, Avenue de la Gare. — On peut payer l'abonnement soit en mandat de poste, soit en versant sans frais, au bureau de la poste, le montant de l'abonnement. Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et sont exigibles d'avance. — Toute personne qui veut cesser son abonnement doit refuser le journal au facteur.

# LE CENTRE

## ABONNEMENTS

|                        | Un an  | 6 mois | 3 mois |
|------------------------|--------|--------|--------|
| Montluçon (la ville).  | 15 fr. | 8 fr.  | 4 fr.  |
| Allier et limitrophes. | 15 fr. | 8 fr.  | 4 fr.  |
| Le reste de la France. | 18 fr. | 10 fr. | 5 fr.  |

## JOURNAL QUOTIDIEN DE MONTLUÇON & DE L'ALLIER

Les communications relatives à l'administration et à la rédaction du Journal doivent être adressées à M. HERBIN, imprimeur.

## ANNONCES

Annonces, la ligne . . . . . 25 centimes  
Réclames (3 pages) . . . . . 40  
Les annonces sont reçues dans nos bureaux à Montluçon, et dans toutes les agences de publicité de Paris et de Lyon.

## BULLETIN

Montluçon, le 14 juillet 1898.

Nous ne sommes pas près d'être délivrés du cauchemar Dreyfus.

Nous voici rejoints en plein mélodrame. Les coups de théâtre les plus imprévus se succèdent devant le public ahuri.

La journée de mardi était féconde en incidents nouveaux, qui viennent encore accroître l'agitation, compliquer le problème, et même épaissir le mystère dont on a réussi à envelopper toute cette affaire. C'est d'abord le conseil des ministres qui, dans la matinée, résolu de poursuivre, pour indiscrétions préjudiciables à la sûreté de l'Etat, l'ex-colonel Picquart et M<sup>le</sup> Leblois ; puis, c'est une visite judiciaire effectuée au domicile de M. Picquart, où, à défaut d'une arrestation du prévenu absent, l'on a fait main-basse sur ses papiers ; c'est ensuite l'arrestation du commandant Esterhazy et de « son amie » Marguerite Pays ; c'est une lettre, grotesquement pompeuse, du sénateur Trarieux, qui fait savoir au garde des sceaux Sarrien qu'il offre asile à M. Picquart et qu'il veut que l'arrestation ait lieu sous son toit ; c'est une réunion chez le même M. Trarieux, de la « Ligue des droits de l'homme », composée des « intellectuels » partisans de la révision du procès Dreyfus ; c'est enfin la démarche faite à onze heures du soir par M. Blanc, préfet de police, auprès du président de la République, pour lui rendre compte des « opérations de la journée ». C'est du moins le *Figaro* qui rapporte ce dernier trait, assez énigmatique, pour ne pas dire inconstitutionnel.

Enfin, hier l'ex-colonel Picquart a été arrêté à son tour ; quant à son complice M<sup>le</sup> Leblois, il a été laissé en liberté.

L'audace des Dreyfusards ne connaît plus de bornes.

Le *Sicéle* annonce qu'il ouvre une souscription pour faire afficher les lettres de Picquart et de M<sup>le</sup> Demange, en réponse à l'affichage du discours de M. Cavagnac.

Est-ce bien la peine d'ouvrir une souscription quand la caisse du syndicat est là pour faire les frais ? Mais on veut faire de l'agitation et se donner l'air de braver le gouvernement et de le défier.

Si le syndicat dreyfusard est si audacieux et si puissant, au point de défier les lois qui prévoient cependant la répression des complots contre la sûreté de l'Etat, c'est qu'il recrute la plupart de ses associés dans la franc-maçonnerie.

De là cette hésitation à frapper les coupables, de là cette disproportion entre l'énergie des paroles et la mollesse des actes. Quand des paroles il faut, en effet, passer aux actes, on se trouve non plus en présence d'un individu, mais d'une force qu'on n'ose entamer, d'une conspiration dont tous les fils se tiennent, et un fil coupé, il faudrait couper tous les autres. On recule devant l'entreprise. Si le complot dreyfusard était personifié par quelques individus seulement, rien ne serait plus facile que de s'en rendre maître et d'éteindre les sources menées des perturbateurs.

Mais on a affaire, non plus à quelques personnalités, mais à une organisation savamment combinée, qui dispose d'hommes, d'argent, d'influences, de tout ce qui constitue une puissance à opposer à une autre puissance. Voilà pourquoi, depuis le réveil de cette triste affaire qui met le malaise partout, on en est toujours réduit à annoncer des mesures sévères qui ne sont jamais mises à exécution. Quel aveu d'im-

puissance dans toute cette agitation stérile, dans ce bruit de paroles, dans cette mise en scène patriotique ! Le moindre acte énergique ferait bien mieux notre affaire. Mais nous l'attendons encore longtemps.

Nos modernes despotes s'entendent à merveille à molester les inoffensifs cléricaux, à user de rigueur envers eux à tort et à travers ; mais quand il s'agit de répondre à des provocations audacieuses, d'imposer silence à une tourbe de dangereux agitateurs, qui font métier de jeter l'insulte sur tout ce qui représente l'honneur et la force d'un pays, on perd de cette belle assurance, et on ferait bientôt croire que l'on se trouve désarmé devant eux.

Un pouvoir fort, dégagé de toute attache avec la franc-maçonnerie, aurait vite fait de mettre à la raison tous les perturbateurs de la paix publique ; mais, quoi qu'il en dise, le gouvernement n'est pas libre d'agir comme il le voudrait : une force mystérieuse entrave ses mouvements. C'est sans doute là-dessus que comptent tous les défenseurs du traître.

La session parlementaire a été close hier soir. Députés et sénateurs ont regagné leurs domiciles respectifs, laissant le gouvernement libre d'agir à sa guise.

Au lendemain de la constitution du cabinet on déclarait que celui-ci avait pris la résolution de fixer au 7 août la date des élections pour le renouvellement des Conseils généraux. Il y avait à cette décision deux prétextes.

L'un se chuchottait à l'oreille. Il était nécessaire de modifier profondément la composition du personnel administratif. Il fallait donc que les nouveaux préfets et les nouveaux sous-préfets eussent le temps de s'installer de façon à pouvoir exercer sur les électeurs une pression énergique. Le prétexte officiel était que, grâce au choix de cette date, on pourrait prolonger la session de la Chambre jusqu'au 24 juillet.

Tout à coup modification de programme. Les élections sont fixées au 31 juillet.

Prétexte officiel ?... Il n'y en a pas. Prétexte réel, possibilité d'inviter les députés à se séparer avant le 14 juillet de façon à n'être pas gênés par eux dans les choix qu'on veut faire pour le personnel et aussi de n'avoir pas à appréhender des interpellations désagréables, peut-être dangereuses.

Le ministère estime qu'il a suffisamment pris contact avec la Chambre. En la renvoyant, il est sûr de vivre jusqu'à la session extraordinaire et d'ici là, il pourra faire bien des choses.

Quant au pays, il faudra bien qu'il s'incline puisque ses représentants ne pourraient parler.

Avec l'état de siège, disait Cavour, le premier imbécile venu peut gouverner. En l'absence des Chambres, c'est encore plus facile !

## INFORMATIONS DIVERSES

### Affaire Dreyfus

**Arrestation du Commandant Esterhazy.** — Le commandant Esterhazy a été arrêté mardi soir, à dix heures et demie, avec sa maîtresse, Marguerite Pays.

Dès sept heures, M. Hamart, sous-chef de la Sûreté, accompagné de quatre agents, arrivait au numéro 49 de la rue de Douai, et procédait à une perquisition.

A huit heures et demie le commandant Esterhazy arriva à son tour et s'apprêtait à gravir l'escalier, lorsque les deux agents qui étaient

en permanence dans la loge l'arrêtèrent au pied de l'escalier.

Le commandant eut un mouvement de courte révolte. Il demanda à haute voix ce qu'on lui désirait ; puis, semblant prendre subitement son parti, il suivit les agents et gravit avec eux l'escalier qui conduisait à l'appartement de M<sup>le</sup> Pays.

Depuis ce moment, il est impossible de savoir exactement ce qui s'est passé. A dix heures et demie, M. Hamart, porteur d'un sac de voyage paraissant bourré de papiers, quittait le numéro 49 de la rue de Douai, suivi des quatre agents de la Sûreté accompagnant le commandant Esterhazy et M<sup>le</sup> Marguerite Pays.

Le commandant, pâle et soucieux, mordillait sa moustache ; il monta en voiture sans dire un mot. M<sup>le</sup> Pays, au contraire, gaie, paraissant insouciant, s'occupait particulièrement de son chien qu'elle recommandait aux bons soins du concierge.

**Au Palais.** — Le commandant Esterhazy ne sera pas interrogé aujourd'hui, mais vendredi seulement.

Le motif de son arrestation est connu : M. Esterhazy est inculpé de faux ; il aurait écrit lui-même ou fait écrire par M<sup>le</sup> Pays certains documents.

M<sup>le</sup> Pays est poursuivie comme complice. Quels sont ces documents ?

M. Bertulus garde le silence sur ce point ; on croit qu'il s'agit de lettres adressées à « Espérance », mais nous ne pouvons donner cette version que sous les plus grandes réserves.

Quoi qu'il en soit, le commandant Esterhazy n'est poursuivi ni pour les lettres Boulancy ni pour fautes commises dans le service.

Ce cas relèverait du reste de la justice militaire.

M<sup>le</sup> Leblois est depuis une heure dans le cabinet de M. Fabre, juge d'instruction, on ne sait encore s'il sera arrêté.

Quant à M. Picquart, il vient d'être envoyé chercher par M<sup>le</sup> Labori, M. Fabre doit l'entendre tout à l'heure.

**Picquart-Trarieux.** — Nous avons dit qu'à la suite des perquisitions opérées chez l'ex-colonel Picquart en son absence et du bruit de sa prochaine arrestation, M. Trarieux, sénateur, avait écrit au garde des sceaux :

« On vient de faire des perquisitions chez le lieutenant-colonel Picquart, en dehors de sa présence et sans qu'il ait été requis d'y assister. « Devant cet acte d'arbitraire qui rend surtout grave le caractère déshonorant de la poursuite entreprise contre le colonel Picquart, je proteste de ce qu'il était ce soir chez moi pour lui offrir asile. »

Il est inutile de dire que la loi est là pour tous et que le domicile de M. Trarieux, pas plus que tout autre domicile en France, ne confère à qui l'occupe le droit d'asile.

M. Trarieux a écrit au préfet de police :

« Désolé de voir ce qui se passe. Tout est violé. Les domiciles sont perquisitionnés. »

« J'ai rencontré Picquart et je lui donne l'hospitalité. »

« Venez le chercher chez moi, si vous l'osez. »

« TRARIEUX, 4, rue Logelbach. »

Il est à remarquer que Trarieux, le scribe de la corporation, se contredit, car d'après la première, il avait invité Picquart à dîner chez lui, et d'après la seconde, il l'a rencontré par hasard.

Nous supposons bien que le ministre et le préfet de police, loin d'être effrayés par les crailleries de ce fier à bras, vont lui donner satisfaction en le mettant à l'ombre avec son ami Picquart. Il pourra réfléchir alors sur l'inconvénient de s'affilier aux juifs.

**L'arrestation de Picquart.** — M. Picquart accompagné de M<sup>le</sup> Labori et Hild est arrivé au Palais hier à quatre heures et demie.

A cinq heures et demie il a été entendu par M. Fabre.

Il en est ressorti quelques minutes après pour attendre que M<sup>le</sup> Labori qui l'assistait ait été mis en sa robe.

A 6 h. 35, après un interrogatoire de trente minutes, M. Picquart ressortait accompagné d'agents de la Sûreté.

Il a été conduit à la Santé. M<sup>le</sup> Leblois, qui n'a subi qu'un interrogatoire d'identité, a été laissé en liberté.

Il a été prié de se tenir à la disposition du juge.

## M. Scheurer-Kestner

Le sénateur dreyfusard vient d'écrire au *Mémorial des Vosges* qui avait dit qu'il reconnaissait aujourd'hui avoir été dupé :

Je reste aujourd'hui ce que j'étais hier, le défenseur de l'innocence opprimée, car ma conviction n'a été affaiblie en rien par les adversaires de la cause que je défends, qu'ils soient ou non des adversaires officiels.

## Ils s'affichent

On lit dans le *Sicéle* : La Chambre a voté l'affichage du discours de M. Cavagnac.

Nous devons lui répondre par un contre-affichage.

Aujourd'hui le *Sicéle* ouvre une souscription pour faire afficher la lettre du lieutenant-colonel Picquart et la lettre de M<sup>le</sup> Demange au garde des sceaux avec la note d'Alfred Dreyfus.

## Un bruit

Le bruit court que MM. Trarieux et Scheurer-Kestner seraient prochainement arrêtés.

## Note officielle

Nous lisons dans l'*Agence Havas* :

Le commandant Esterhazy a été arrêté sous l'inculpation de faux et usage de faux, sur l'initiative propre du juge d'instruction.

Cette poursuite se rattache à l'envoi des télégrammes qui ont été adressés jadis au lieutenant-colonel Picquart.

**La catastrophe de la « Bourgogne ».** — Halifax, 12 juillet. — Le capitaine Henderson, interviewé à propos des signaux de détresse qui ont été aperçus par le *Grecian*, lors de l'abordage de la *Bourgogne*, a dit qu'il était vrai que le *Madri*, à 8 h. du soir, des signaux de détresse furent aperçus. Plusieurs fusées ont été lancées, des feux ont été allumés. Le commandant du *Grecian* répondit à ces signaux en allumant des feux blancs, pour indiquer qu'il se portait au secours, mais le feu du *Grecian* demeura sans réponse, et on n'aperçut aucun nouveau signal de détresse.

Le *Cromartyshire* et le *Grecian* se trouvaient à moins de 10 milles à l'ouest de la scène de la collision. Le *Grecian*, ne recevant aucune réponse à ses signaux, abandonna l'intention de porter secours et reprit sa route sur Halifax, remorquant le *Cromartyshire*.

On a dit que les feux aperçus provenaient de la côte américaine, de points où l'on célébrait la fête de l'Indépendance, mais les capitaines des deux navires ne le croient pas.

**La Monnaie frappera aujourd'hui les premiers exemplaires de la nouvelle pièce de deux francs à la Semeuse de Roty, dont une distribution sera faite à quelques privilégiés à l'occasion de la fête.**

Cinq millions de ces nouvelles pièces de deux francs sortiront cette année des presses de la Monnaie, qui doit frapper, en outre, quinze millions de pièces de un franc et treize millions de pièces de cinquante centimes du nouveau type.

La frappe totale de la monnaie divisionnaire d'argent de Roty au millésime de 1898 est, en effet, prévue pour une somme de quarante millions de francs.

**Les troubles de Chine.** — Hong-Kong, 12 juillet. — Les nouvelles de Canton annoncent que les rebelles sont maintenant maîtres de neuf villes. Ils ont battu les troupes impériales à l'ouest du Wu-Chau. Des affiches ont été placardées à Wu-Chau, disant que la guerre a été déclarée aux fonctionnaires, et enjoignant aux habitants de quitter la ville avant l'attaque des rebelles. Les autorités de Canton ont acheté 8,000 fusils et négocient actuellement l'achat de mitrailleuses.

**ESPAGNE ET ETATS-UNIS**

**Four du charbon.** — New-York, 12 juillet.

Une dépêche de Saint-Thomas à l'*« Evening Journal »* dit que le gouverneur des Antilles danoises a notifié au consul américain de Saint-Thomas, que le charbon qui se trouvait à Saint-Thomas était considéré comme contrebande de guerre, son emploi par les Américains serait une violation de la neutralité et qu'en conséquence, les canonnières danoises en empêcheraient l'embarquement.

Le consul américain a répondu que les navires

des Etats-Unis enlèveraient le charbon de vive force.

L'affaire a été soumise à Washington.

**Cuba.** — Playa del Este, 13 juillet. — Des torrents de pluie sont tombés. Les Cubains de Calixto Garcia se sont emparés de Descaninos. Les Américains menacent le flanc des Espagnols. Le général Torral a fait exécuter de nouveaux ouvrages de terre.

On confirme que les Espagnols ont peu souffert du bombardement d'hier à Santiago.

New-York, 13 juillet. — L'*Herald* dit que le général Miles a promis de prendre Santiago en trois jours. On craint que la fièvre jaune ne fasse son apparition parmi les troupes devant Santiago.

Les volontaires cubains ont renouvelé leur promesse de soutenir Blanco.

**La fièvre jaune.** — Playa del Este, 13 juillet. — La fièvre jaune a fait son apparition à Guanameró, à Guanatanamo et dans d'autres villes.

Une quarantaine est établie.

Ce matin le général Torral a refusé de nouveau de livrer Santiago. Il continuera la résistance à outrance.

Le feu n'est pas rouvert.

**La paix.** — Madrid, 13 juillet. — Il est possible que des démarches aient été faites au sujet de la paix ; mais, dans les cercles officiels, on assure que le gouvernement n'y a pas été mêlé et qu'il continue à examiner seulement la question de la paix ou de la guerre.

La *Correspondencia* fait remarquer l'énorme différence qui existe entre les concessions que ferait l'Espagne et les exigences des Américains.

Le journal ajoute que la paix est impossible, tant qu'une victoire des Espagnols n'aura pas modéré l'orgueil des Américains ou qu'un nouveau désastre n'aura pas forcé l'Espagne à faire de plus amples concessions.

Washington, 13 juillet. — On assure que l'évacuation complète de Cuba et de Porto-Rico par l'Espagne serait le minimum irréductible, sur lequel les Etats-Unis discuteraient la question de terminer la guerre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 juillet 1898.

M. Baudry d'Asson dépose une proposition de loi portant que toutes les protestations contre les élections devront être formulées trois semaines après le ballottage.

Cette proposition est renvoyée à la commission du suffrage universel.

M. Pourquery de Boisserin dépose son rapport sur les propositions d'amnistie.

On discute l'élection de M. Langlais à Pontivy.

M. Denis Cochin dit que le cas de M. Langlais élu contre le Comte de Lanjuinais, est analogue à celui que la Chambre a résolu en proclamant élu à Montluçon, M. Létang à la place de M. Vacher. Des bulletins ont été modifiés après coup, des électeurs ont voté indûment etc., etc.

M. Dumont soutient l'élection, que M. Paul de Cassagnac combat.

M. Langlais, dit-il, a été élu à 2 voix de majorité ; or 12 fautes bulletins lui ont été attribuées.

M. Drake déclare qu'il a donné sa démission de rapporteur parce que la commission a refusé d'entendre les témoins de M. de Lanjuinais.

Le dossier de l'élection est renvoyé au bureau.

M. Prache combat les conclusions du 5<sup>e</sup> bureau tendant à ouvrir une enquête sur l'élection Gay à St-Etienne.

Par 204 voix contre 230, l'enquête est repoussée et l'élection validée.

La Chambre annule l'élection de Bastia, où le colonel Astima avait été élu contre M. Sébastien Gavini, avec une ou deux voix douteuses.

La session est close.

## SENAT

Séance du 13 juillet

Présidence de M. Loubet.

Le Sénat adopte le projet de loi sur les quatre contributions directes.

L'ensemble est voté à l'unanimité de 237 voix.

Sont également adoptés le projet portant

## LE DRAME DE ROSMEUR

Par M. Pierre MAEL

(suite)

Puis, caché sous une portecochère, il surveilla la sortie d'Eustache, se remit à le suivre et eut cette nouvelle chance de le voir mettre dans son portefeuille les trois billets de mille francs que lui avait donnés M. de Myriès.

Cette fois, Kerjan était renseigné. Une simple question au concierge — un aveu — le nom du locataire que, d'instinct, lui avait livré le nom du locataire, et Kerjan avait deviné.

Maintenant, Kerjan était sûr. Il n'y avait plus de doute. M. de Myriès était en relations « d'affaires » car on n'aurait pu dire « d'amitié », avec les frères Garmin, hôteliers à Keravillo.

Aussi, le soir de ce même jour, l'ancien greffier adressait-il à Lebreton une épître conçue en ces termes :

« Cher monsieur,

« La Providence, car je ne crois pas au hasard, vient de me fournir l'occasion tout à fait inespérée de faire une découverte qui éclaircira d'un jour tout nouveau nos communes recherches de ces vacances.

« J'aurai donc l'honneur de me présenter demain soir, à votre appartement, à moins que vous ne préfériez m'assigner un rendez-vous qui soit mieux à votre convenance. »

Et, après avoir signé sa missive, Kerjan écrivit sur l'enveloppe l'adresse du destinataire :

Monsieur Colman Lebreton,

15, rue de Rennes — Paris.

Il n'eut point à se rendre chez celui-ci. Le lendemain, dès neuf heures, au moment où il commençait à déjeuner selon son habitude au café au lait, le garçon de l'hôtel Bergère, où il était descendu, vint l'informer qu'un monsieur désirait lui parler.

Et, sur la réponse affirmative de l'ancien greffier, il introduisit le visiteur qui n'était autre que Lebreton.

Celui-ci accourait, stimulé par la missive que lui avait adressée Kerjan, pressé d'en connaître le sens.

En quelques mots précis, l'hôtelier le mit au courant de ses démarches, les prenant ab ovo, lui racontant comment il avait rencontré Eustache Garmin, l'avait suivi jusqu'à la gare de Lannion, puis l'occasion était propice, jusqu'à Paris et même jusqu'à l'avenue Kléber, comment il l'avait vu sortir, empochant trois billets de mille francs, de la maison habitée par M. de Myriès.

Certes, la révélation était d'une gravité qui ne pouvait échapper à l'œil perspicace de Colman.

— Vous mettez à tout ceci, monsieur Kerjan, dit-il, un dévouement qui me touche profondément.

Si les pauvres morts que nous voulons venger étaient de ce monde, ils ne pourraient vous en être plus reconnaissants que je ne le suis.

Kerjan eut ce sourire d'ironique scepticisme qui lui était propre.

— Bah ! Vous ne me devez pas tant de reconnaissance que vous le croyez.

Sans doute je suis heureux de vous être utile et agréable, mais rien ne prouve que je ne me venge pas moi-même de mes déboires du passé en aidant à votre vengeance.

Et, le sourcil froncé, les traits contractés, il reprit :

— Croyez-vous donc que la prison injustement subie ne laisse pas une âpre meurtrissure au cœur d'un honnête homme ?

Et il ajouta, serrant les poings, avec un fauve ressentiment dans les yeux :

— Ah ! oui, je vous le jure, c'est ma propre cause que je sers en servant la vôtre. Tous les crimes, toutes les mauvaises actions se paient des ce monde.

Il faudra bien que ceux qui m'ont fait du mal l'expient. Tant pis pour eux si votre grief et le mien s'unissent. Ils ont eu la même origine et la même cause. Ils doivent tendre à la même satisfaction.

Lebreton le considérait avec une sorte d'admiration.

Il y avait, en effet, sur ce visage habituellement mélancolique et rêveur, une expression d'énergie farouche, décelant une volonté puissante, capable de soulever des montagnes.

Entre ces deux hommes il y avait communauté de nature, et Lebreton aimait à retrouver en autrui les qualités qu'il possédait lui-même.

Depuis deux mois qu'il n'avait pas vu Kerjan, il n'avait cessé de se tenir en correspondance avec lui.

Et les lettres qu'il avait reçues de l'ancien greffier lui avaient révélé un esprit aussi fin que cultivé.

Elles avaient éveillé en Lebreton le désir de mieux connaître son acolyte, d'apprendre de sa propre bouche l'histoire d'une existence qu'il devinait aventureuse et en dehors de la banalité.

L'occasion s'offrait à lui d'interroger l'ancien greffier. Il ne la laissa pas échapper.

— Savez-vous, mon cher ami, dit-il, que le

récit de votre vie doit être fort intéressant ?

Il n'offre d'intérêt que pour ceux qui m'aiment, répondit assez amèrement l'hôtelier de Saint-Etienne.

L'affectueuse insistance de Lebreton le décida pourtant, et il raconta l'histoire de sept dernières années.

A la suite des événements violents qui brisèrent sa carrière de greffier, Yves Kerjan n'avait pas pu supporter la pensée de demeurer à Lannion sans occupation et sans vengeance. La condamnation qu'il avait subie n'avait rien de flétrissant. Elle témoignait seulement de sa trop grande vivacité, en même temps qu'elle attestait la lâcheté de son adversaire.